

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/06/101

Objet : 101 - La Halle MD - Signature d'un avenant à la convention annuelle 2024 avec Michaël GROULT, pour l'association LES VIREVOLTES

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par Monsieur Michaël GROULT, Président de l'Association LES VIREVOLTES, de disposer de la salle « La Halle Michel Drucker »,

Décide

De donner son accord à la conclusion d'un avenant à la convention annuelle de mise à disposition gratuite de la Halle Michel Drucker en date du 8 janvier 2024 (décision n°2024/01/05) avec Monsieur Mickaël GROULT, Président de l'Association LES VIREVOLTES.

Cet avenant apporte une précision de date pour l'organisation de soirées-concert à l'automne 2024. Une première soirée aura lieu le vendredi 25 octobre 2024, nécessitant la mise à disposition de la salle du 25 octobre 2024 8h00 jusqu'au 26 octobre 2024 à 2h00 (concerts des groupes « Le vénérable Tony Yogi » et « Guts »). Une seconde soirée aura lieu le jeudi 21 novembre 2024, nécessitant la mise à disposition de la salle du 21 novembre 2024 à 8h00 jusqu'au 22 novembre 2024 à 2h00 (soirée étudiante dans le cadre de la Tournée Phénix/Université de Normandie). L'entrée sera gratuite pour le public sur ces soirées.

Fait à Vire Normandie, le 26 juin 2024

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240626-DM202406101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

Publication : 28/06/2024

Décision du Maire n°2024/06/101 du 26 juin 2024

